



# Appartement à l'étranger-succession-procuration

Par **lisalongo**, le **20/02/2016** à **19:01**

Bonjour,

Je souhaiterais obtenir des informations sur une situation svp.

Je vais tâcher d'être le plus précise possible :

Je suis résidente Française, d'origine française. Mon père, français, vit actuellement en Egypte et a acquis un appartement en Hongrie. Il souhaiterait en acheter un deuxième et voudrait le mettre à mon nom, tout en conservant les loyers, jusqu'à son décès.

- Aurais-je des impôts à payer en France du au fait qu'il y ait un appartement à mon nom en Hongrie?

- Lorsque mon père sera décédé, comment cela se passera t il pour les loyers? Ou pour la vente?

Mon père souhaiterait que je donne procuration à son amie vivant sur place :

- Comment faire authentifier la procuration?

- Quels sont les risques, pour moi, de laisser cette procuration à son amie?

Merci d'avance

LONGO Lisa